



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BROSSARD à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme GIROTTI, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 26

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 3

3 – AMÉNAGEMENT URBAIN - PROJET NEPTUNE 2030 - APPROBATION DU PROGRAMME

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La ville de Blaye s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste de revitalisation de son territoire. Cette volonté forte se traduit aujourd'hui par son intégration au programme Petites Villes de Demain (PVD).

Le projet NEPTUNE 2030 est la concrétisation parfaite de cette démarche de redynamisation du centre-ville.

Améliorer le cadre de vie, redonner du sens à un îlot, aménager durablement l'espace urbain, voici quelques-uns des objectifs de ce projet.

Par délibération du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a défini la composition du groupe de pilotage et la gouvernance de ce projet. Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises afin de définir notamment le contour, les attentes et le phasage de cette opération.

Ce projet concerne désormais une surface de 90 000 m² dont les limites sont la Place de la Citadelle, la rue Neuve, la Place de la Halle, la rue Abbé Bellemer, la place du Rat, les cours du Général de Gaulle et du Port, le jardin public et le chenal.

Afin de définir précisément la nature des travaux à réaliser puis en suivre la réalisation, il est nécessaire d'engager une mission de maître d'œuvre externe.

Le montant total de cette opération est estimé à :

- Travaux : 2 000 000 € HT
- Prestations intellectuelles : 280 000 € HT
- Autres : publicité, aléa et révisions, ... : 10 000 HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce programme de travaux conformément au Livre

IV du Code la Commande publique.

Ce programme permettra de lancer la consultation afin de choisir le maître d'œuvre de l'opération.

Les crédits sont prévus aux chapitres 20 et 23 – articles 2031 et 2315 - Opération n° 32.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 27 octobre 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 16/11/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20211109-66223A-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

